



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR LE PROCHE-ORIENT

Trente-cinquième session

21-22 septembre 2020¹

**Évaluation des résultantes de l'Organisation 2019 - Résultats dans la région
Proche-Orient et Afrique du Nord**

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

Secrétariat de la Conférence régionale pour le Proche-Orient

FAO-RNE-NERC@fao.org

¹ Session initialement prévue du 2 au 4 mars 2020, Mascate (Oman).

I. Introduction

1. La présente annexe web expose les principaux résultats de l'évaluation des résultantes de l'Organisation 2019 pour la région Proche-Orient et Afrique du Nord. Les résultats au niveau mondial font partie du Rapport sur l'exécution du programme 2018-2019, qui sera présenté à la cent soixante-quatrième session du Conseil de la FAO.
2. Les résultantes de la FAO permettent de déterminer si les pays ont apporté les changements nécessaires et mobilisé les capacités requises pour réaliser les objectifs stratégiques (OS) dans les domaines relevant du mandat de la FAO. Elles tiennent compte également des changements intervenus dans l'environnement porteur au niveau mondial grâce, notamment, à l'élaboration de cadres d'action, de normes et de règles internationales. Les changements signalés par les indicateurs relatifs aux résultantes découlent des politiques et des programmes mis en œuvre par toutes les principales parties prenantes (FAO, Membres et partenaires de développement). La FAO n'est que l'un des contributeurs à ces changements et les progrès accomplis ne peuvent pas être attribués uniquement à ses activités. Les informations recueillies permettent à l'Organisation d'évaluer sa contribution et de recentrer son appui, le cas échéant.
3. Le [cadre de résultats 2018-2019 de la FAO](#)² comprend 41 indicateurs qui permettent d'évaluer 20 résultantes incorporées dans les 5 OS: 4 indicateurs dans l'OS 1, 9 dans l'OS 2, 12 dans l'OS 3, 8 dans l'OS 4 et 8 dans l'OS 5.
4. La FAO effectue une évaluation des résultantes de l'Organisation à la fin de chaque exercice biennal pour mesurer l'état d'avancement des indicateurs correspondants. L'Organisation commence par recueillir des données primaires (enquêtes) et secondaires (bases de données publiques), notamment en évaluant des documents relatifs aux politiques et des documents législatifs pour un échantillon représentatif de pays où elle exécute un programme de travail utile.
5. Les données primaires sont recueillies au moyen d'un questionnaire exhaustif, qui est en fait une enquête étayant l'évaluation des résultantes de l'Organisation. Le questionnaire est rempli par un grand nombre de répondants provenant de six groupes principaux de parties prenantes (ministères de tutelle, organismes de l'ONU, donateurs internationaux et institutions financières internationales, établissements de recherche/universités, société civile et secteur privé). L'évaluation des résultantes de l'Organisation 2019 est effectuée dans 69 pays de l'échantillon, dont sept appartiennent à la région Proche-Orient et Afrique du Nord (tableau 1). L'échantillonnage, qui est réalisé en fonction des prestations de la FAO dans les pays et d'indicateurs clés mesurant le domaine d'activité de chaque OS, permet de tirer des conclusions aux niveaux régional et mondial. Le questionnaire est structuré en cinq sections, une pour chaque objectif stratégique de la FAO. Il évalue les principaux aspects de l'environnement porteur national en 2015 (mesuré rétrospectivement) et en 2019 (à la fin de la période considérée), ainsi que la contribution de la FAO aux progrès accomplis par les pays, tels qu'ils sont exprimés par les résultantes.
6. Les données secondaires sont compilées en rassemblant des informations statistiques disponibles dans des bases de données publiques (la Base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable [ODD] de l'ONU et la Base de données statistiques fondamentales de l'Organisation [FAOSTAT], entre autres), ainsi qu'en évaluant la pertinence des textes politiques et législatifs publiés dans les pays³. Les données secondaires ne sont pas disponibles pour toutes les années. Lorsque les données d'années récentes sont disponibles, les indicateurs sont élaborés à partir de données de la dernière année provenant uniquement d'une source de données secondaires.

² Le présent document contient une brève description des indicateurs qui facilitera la lecture des chiffres. Les indicateurs à proprement parler sont décrits dans le document CL 158/3 Annexe web 1: Cadre de résultats 2018-2019 – Objectifs stratégiques et fonctionnels (<http://www.fao.org/3/a-mu963f.pdf>).

³ Pour de plus amples renseignements sur la méthode de l'évaluation des résultantes de l'Organisation 2019, veuillez contacter le Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources.

Tableau 1: Liste des pays ayant participé à l'évaluation des résultantes de l'Organisation 2019, par région (nombre total de pays de l'échantillon dans la région/nombre total de pays de l'échantillon)

Afrique (27/69)	Asie et Pacifique (13/69)	Europe et Asie centrale (9/69)	Amérique latine et Caraïbes (13/69)	Proche-Orient et Afrique du Nord (7/69)
Angola	Afghanistan	Arménie	Argentine	Arabie saoudite
Burkina Faso	Bangladesh	Azerbaïdjan	Belize	Égypte
Burundi	Cambodge	Géorgie	Brésil	Iraq
Cabo Verde	Îles Salomon	Macédoine du Nord	Colombie	Jordanie
Cameroun	Inde	Ouzbékistan	El Salvador	Liban
Eswatini	Mongolie	République de Moldova	Guatemala	Maroc
Éthiopie	Myanmar	Tadjikistan	Haïti	Soudan
Ghana	Népal	Turquie	Honduras	
Guinée	Pakistan	Ukraine	Mexique	
Kenya	Philippines		Pérou	
Madagascar	Sri Lanka		Sainte-Lucie	
Malawi	Thaïlande		Suriname	
Mozambique	Viet Nam		Uruguay	
Niger				
Nigéria				
Ouganda				
République centrafricaine				
République démocratique du Congo				
République-Unie de Tanzanie				
Rwanda				
Sao Tomé-et- Principe				
Sénégal				
Sierra Leone				
Somalie				
Soudan du Sud				
Zambie				
Zimbabwe				

7. Chaque indicateur relatif aux résultantes est obtenu en combinant un certain nombre de sous-indicateurs fondés sur des données provenant de sources primaires et/ou secondaires, y compris l'examen de politiques et de textes de lois. Afin de veiller à la clarté des définitions et à la cohérence des mesures d'un pays à l'autre, chaque élément est étayé, selon que de besoin, par des «qualificatifs/critères» spécifiques.
8. Les informations qualitatives recueillies sur chaque élément de mesure (sous-indicateur et qualificatifs/critères) sont codées à l'aide de valeurs allant de zéro à un. Les valeurs des indicateurs relatifs aux résultantes sont ensuite obtenues en faisant la moyenne des valeurs des sous-indicateurs. Les résultats au niveau national sont obtenus en agrégeant tout d'abord les résultats au sein des groupes de parties prenantes, puis ceux des différentes parties prenantes au niveau national. Les estimations sont après coup regroupées dans cinq catégories de résultats présentant un écart constant: résultats faibles (0,0-0,2), résultats moyens-faibles (0,2-0,4), résultats moyens (0,4-0,6), résultats moyens-élevés (0,6-0,8) et résultats élevés (0,8-1,0). Enfin, les valeurs des indicateurs relatifs aux résultantes concernant les pays ayant participé à l'évaluation sont rapportées au nombre total de pays où la FAO est active et a exécuté un programme de travail non négligeable/significatif (153 pays au niveau mondial, sauf indication contraire, comme dans le cas de l'indicateur relatif à la résultante 4.1.A) pour obtenir des résultats régionaux et mondiaux.
9. Pour chaque indicateur relatif aux résultantes, l'évolution des résultats d'un pays est mesurée par l'écart qui est constaté entre les résultats de l'année 2019 (fin de la période considérée) et ceux de 2015 (année de référence). Cette évolution est classée en trois catégories: la situation «s'est améliorée», «n'a pas changé de façon significative» ou «s'est aggravée», en fonction du passage d'une catégorie de résultats à une autre. L'évolution ne peut être évaluée que si des données de 2015 et de 2019 sont disponibles pour le même pays. Les résultats régionaux sont calculés en comptant le nombre total de pays qui sont passés d'au moins une catégorie de résultats à une autre, supérieure ou inférieure. Ils sont ensuite rapportés au nombre total de pays de la région où la FAO est active et a exécuté un programme de travail non négligeable, puis estimés sur la base de l'échantillon pondéré.
10. Afin d'aider à évaluer la contribution de la FAO à l'évolution des résultats des pays, les questionnaires comprennent une question directe visant à recueillir l'opinion des répondants sur la question posée. Il est demandé à chaque répondant d'évaluer la contribution de la FAO à l'amélioration des résultats en indiquant si elle a été significative, modérée ou négligeable. Ces résultats sont obtenus par extrapolation à la population totale des pays où la FAO est active et en appliquant des coefficients de pondération.
11. Les résultats sont répartis entre les différents objectifs stratégiques et sont décrits au moyen des divers indicateurs relatifs aux résultantes⁴, en tenant compte des éléments suivants:
 - *L'évolution des résultats des pays entre 2015 et 2019* (ou proportion de pays dont les progrès entre 2015 et 2019 peuvent être classés dans l'une des trois catégories susmentionnées, à savoir la situation «s'est améliorée», «n'a pas changé de façon significative» ou «s'est aggravée»).
 - *La contribution de la FAO à l'évolution des résultats des pays* (ou niveau de contribution de la FAO aux changements apportés entre 2015 et 2019, tels qu'ils sont perçus par les répondants à l'enquête liée à l'évaluation des résultantes de l'Organisation, sachant que les résultats ne sont disponibles que pour les indicateurs relatifs aux résultantes dont la source de données est l'enquête en question).
 - *La répartition des pays par catégories de résultats en 2015 et 2019* (ou proportion de pays dont les valeurs des indicateurs entrent dans l'une des cinq catégories de résultats – de faibles à élevés – en 2015 et en 2019).

⁴ Les pourcentages sont arrondis à l'entier le plus proche aux fins de la présentation. Le total des résultats atteint 100 pour cent lorsque les décimales sont prises en compte.

12. Les résultats concernant certains indicateurs ne sont pas communiqués car les données nécessaires à leur estimation ne sont pas disponibles (même pour les années récentes) ou sont de très mauvaise qualité. Ces indicateurs sont indiqués au titre de l'objectif stratégique pertinent dans les sections suivantes.

II. Généralités

13. L'évaluation des résultantes de l'Organisation a porté sur sept pays de la région Proche-Orient et Afrique du Nord.

Tableau 2: Liste des pays de la région Proche-Orient et Afrique du Nord ayant participé à l'évaluation des résultantes de l'Organisation, par objectif stratégique

OS	Nombre de pays	Pays
OS 1	1	Soudan
OS 2	4	Arabie saoudite, Égypte, Maroc et Soudan
OS 3	4	Égypte, Jordanie, Liban, Maroc
OS 4	3	Égypte, Liban et Soudan
OS 5	4	Iraq, Jordanie, Liban et Soudan

14. Les valeurs estimatives de 17 indicateurs relatifs aux résultantes portant sur l'ensemble des cinq objectifs stratégiques (sur 41 indicateurs au total) sont présentées et donnent une idée précise des progrès accomplis s'agissant des résultantes de la FAO dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord. Les autres estimations des progrès accomplis ne sont pas communiquées parce que les données ne sont pas disponibles ou sont de mauvaise qualité (faible couverture géographique et/ou données incomplètes) pour les années 2015 et 2019.
15. On constate que la plupart des pays de la région enregistrent une amélioration de 8 des 17 indicateurs relatifs aux résultantes mais que la majorité d'entre eux ne signalent aucun changement significatif quant aux neuf indicateurs restants.
16. Parmi les huit indicateurs attestant des progrès, les indicateurs 4.2.A (un environnement favorable à un développement plus inclusif et plus efficace de l'agriculture et du système alimentaire) et 5.1.A (gestion des risques de catastrophe et de crise concernant l'agriculture, l'alimentation et la nutrition) montrent une amélioration dans tous les pays de la région (100 pour cent).
17. En revanche, neuf indicateurs montrent qu'aucun changement significatif ne s'est produit dans la majorité des pays entre 2015 et 2019. Ces indicateurs sont les suivants: politiques et programmes d'investissement correspondants favorisant une agriculture, des forêts et des pêches durables (2.2.A), statistiques relatives à l'agriculture, aux forêts et aux pêches (2.4.A); stratégies et capacités visant à améliorer l'accès des ruraux pauvres aux ressources (3.1.A et 3.1.B), emplois ruraux décents (3.2.A), protection sociale (3.3.A), capacités techniques et de gestion des acteurs de la chaîne de valeur (4.3.A), produits d'analyse et d'information concernant les menaces (5.2.A) et prévention et atténuation des impacts (5.3.A). L'indicateur mesurant l'aide publique au développement et les dépenses publiques consacrées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et de la situation des écosystèmes (2.3.D) s'améliore dans la plupart des pays, mais se dégrade dans les autres.
18. La contribution de la FAO à l'évolution des résultats est évaluée par un ensemble de 16 indicateurs et des données de bonne qualité pour 2015 et 2019. La contribution de la FAO est considérée comme modérée ou significative par tous les pays en ce qui concerne 12 des 16 indicateurs. La contribution de la FAO est jugée particulièrement importante (dans plus de 50 pour cent des pays) en ce qui concerne deux indicateurs: la mise en place de stratégies de développement complètes et

multisectorielles visant la réduction de la pauvreté rurale (3.4.A) et les politiques et programmes d'investissement correspondants favorisant une agriculture, des forêts et des pêches durables (2.2.A).

III. Objectif stratégique 1 – Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition

19. L'objectif stratégique 1 (OS 1) est axé sur l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition et la contribution à cet objectif est mesurée à l'aide des indicateurs relatifs aux résultantes suivants:

Tableau 3: Brève description des indicateurs relatifs aux résultantes de l'OS 1 et de la source des données

1.1.A*	Adoption de politiques, stratégies et programmes d'investissement sectoriels et/ou intersectoriels complets afin d'éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition sous toutes ses formes d'ici à 2030, étayés par un cadre juridique	Données secondaires
1.2.A*	Mise en place de mécanismes inclusifs de gouvernance, de coordination et d'obligation de rendre des comptes	Données primaires
1.3.A*	Décisions en matière de politiques et de programmes d'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition sous toutes ses formes, étayées par des éléments factuels issus d'analyses complètes et intersectorielles	Données primaires
1.4.A*	Mise en œuvre effective de politiques, stratégies et programmes d'investissement mesurés à l'aune des dépenses publiques dans le secteur agricole (ODD 2.A.1) et des ressources humaines gouvernementales	Données primaires et secondaires

* Les résultats régionaux ne sont pas communiqués pour ces indicateurs car les données nécessaires à leur estimation ne sont pas disponibles ou sont de très mauvaise qualité.

20. Les données relatives aux indicateurs de l'OS 1 ne sont disponibles que dans un seul pays (le Soudan) sur les sept pays évalués dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord. Les agrégats régionaux concernant l'OS 1 dans cette région ne sont donc pas disponibles.

21. S'agissant des pays, le Soudan a amélioré ses résultats en ce qui concerne trois indicateurs (1.1.A, 1.2.A, 1.3.A) entre 2015 et en 2019 et n'a enregistré aucun changement majeur s'agissant de l'indicateur 1.4.A. Au cours de la même période, la contribution de la FAO a été jugée modérée pour tous les indicateurs évalués (1.2.A, 1.3.A, 1.4.A).

A. Tableau 4: Résultats relatifs au Soudan

Indicateurs/évaluation 2015				Indicateurs/évaluation 2019				ÉCART 2019-2015 (catégorie)				Contribution de la FAO		
1.1.A	1.2.A	1.3.A	1.4.A	1.1.A	1.2.A	1.3.A	1.4.A	1.1.A	1.2.A	1.3.A	1.4.A	1.2.A	1.3.A	1.4.A
0,08	0,39	0,36	0,11	0,22	0,40	0,46	0,19	1	1	1	0	0,5	0,5	0,5

IV. Objectif stratégique 2 – Rendre l'agriculture, les forêts et les pêches plus productives et durables

22. L'objectif stratégique 2 (OS 2) vise à rendre l'agriculture, les forêts et les pêches plus productives et durables ; la contribution à cet objectif est mesurée au moyen des indicateurs relatifs aux résultantes de l'OS 2 suivants:

Tableau 5: Brève description des indicateurs relatifs aux résultantes de l'OS 2 et de la source des données

2.1.A	Pratiques adoptées par les producteurs pour accroître leur productivité agricole de manière durable	Données primaires
2.1.B	Rapports du Comité des pêches sur la mise en œuvre du Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable	Données secondaires
2.1.C*	Progrès vers une gestion durable des forêts (ODD 15.2.1)	Données secondaires
2.2.A	Mise en place de politiques et de programmes d'investissement correspondants favorisant une agriculture, des forêts et des pêches durables, qui tiennent explicitement compte de la productivité et des revenus, de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ses effets, ainsi que de la conservation de l'environnement, et favorisant la coordination intersectorielle	Données primaires
2.3.A	Rapports nationaux analysant les indicateurs des ODD pertinents pour l'OS 2, sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, portant sur l'agriculture, les forêts et les pêches durables	Données secondaires
2.3.B*	Communication autour de la mise en place ou de la mise en œuvre d'une politique/d'une stratégie/d'un plan intégré visant à améliorer l'aptitude des pays à s'adapter aux incidences négatives des changements climatiques, à renforcer leur résilience face à ces changements et à favoriser de faibles émissions de gaz à effet de serre, sans menacer la production alimentaire (ODD 13.2.1).	Données secondaires
2.3.C	Degré de mise en œuvre des instruments internationaux visant à combattre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (ODD 14.6.1)	Données secondaires
2.3.D	Aide publique au développement et dépenses publiques consacrées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes (ODD 15.A.1)	Données secondaires
2.4.A	Disponibilité, accessibilité, qualité et utilisation de données sectorielles/intersectorielles et d'outils/de produits d'analyse dans la prise de décisions en matière d'agriculture, de forêts et de pêches	Données primaires

* Les résultats régionaux ne sont pas communiqués pour ces indicateurs car les données nécessaires à leur estimation ne sont pas disponibles ou sont de très mauvaise qualité.

23. Dans l'ensemble, les résultats montrent que tous les indicateurs relatifs aux résultantes de l'OS 2 ont progressé ou stagné dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord au cours de la période 2015-2019, à l'exception de l'indicateur 2.3.D, qui témoigne de la dégradation des résultats dans 39 pour cent des pays. La contribution de la FAO a été jugée modérée ou significative par tous les pays pour les deux indicateurs disponibles (2.2.A et 2.4.A).

24. S'agissant des indicateurs relatifs aux résultantes de l'OS 2, la figure 2.1 présente la répartition des pays en fonction de l'évolution de leurs résultats entre 2015 et 2019 et les figures 2.3 et 2.4 illustrent la répartition des pays selon l'évolution de leurs résultats en 2019 et en 2015, respectivement. La contribution de la FAO à l'évolution de ces résultats est indiquée à la figure 2.2.

Indicateur relatif à la résultante 2.1.A

25. En 2015, les résultats montrent que 28 pour cent des pays de la région Proche-Orient et Afrique du Nord ont obtenu des résultats moyens-élevés en ce qui concerne l'adoption par les producteurs de pratiques visant à accroître durablement leur productivité agricole. La même année, 24 pour cent des pays ont obtenu des résultats moyens, 33 pour cent des résultats moyens-faibles et 15 pour cent des résultats faibles.

26. Les résultats de cet indicateur ne sont pas communiqués pour 2019 car les données requises pour l'estimation de l'indicateur sont de mauvaise qualité.

Indicateur relatif à la résultante 2.1.B

27. La figure 2.3 montre que, en 2019, la majorité des pays (54 pour cent) ont atteint des résultats élevés et moyens-élevés en ce qui concerne la mise en œuvre du Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable. Les autres pays (46 pour cent) ont obtenu des résultats moyens-faibles.
28. Les résultats de cet indicateur ne sont pas communiqués pour 2015 parce que les informations statistiques de base ne sont pas disponibles.

Indicateur relatif à la résultante 2.2.A

29. Au cours des quatre dernières années, 43 pour cent des pays ont amélioré leurs politiques et leurs programmes d'investissement correspondants dans les domaines de travail de l'OS 2 et 57 pour cent ont signalé qu'aucun changement majeur ne s'était produit. En 2019, la majorité des pays (67 pour cent) ont obtenu des résultats élevés en ce qui concerne les politiques et les programmes d'investissement correspondants qui sont favorables aux activités menées dans le cadre de l'OS 2, qui s'est amélioré depuis 2015, année où 24 et 28 pour cent des pays avaient obtenu respectivement des résultats élevés et moyens. En 2019, 33 pour cent des pays ont obtenu des résultats moyens, contre 48 pour cent en 2015. En 2015 et 2019, aucun des pays n'a obtenu des résultats faibles ou moyens-faibles.

Indicateur relatif à la résultante 2.3.A

30. En 2019, s'agissant des indicateurs des ODD pertinents pour l'OS 2, 15 pour cent des pays de la région Proche-Orient et Afrique du Nord ont obtenu des résultats élevés en ce qui concerne la publication de rapports nationaux à titre facultatif sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La même année, 61 pour cent se sont classés dans la catégorie des résultats moyens-faibles et 24 pour cent dans celle des résultats faibles.
31. Les résultats de cet indicateur en 2015 ne sont pas communiqués parce que les informations statistiques de base ne sont pas disponibles, les ODD venant tout juste d'être établis cette année-là.

Indicateur relatif à la résultante 2.3.C

32. En ce qui concerne le degré de mise en œuvre des instruments internationaux visant à lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, 42 pour cent des pays ont obtenu des résultats élevés et 58 pour cent des résultats moyens-faibles en 2019.
33. Les résultats de cet indicateur en 2015 ne sont pas communiqués parce que les informations statistiques de base n'étaient pas disponibles.

Indicateur relatif à la résultante 2.3.D

34. Au cours de la période 2015-2019, 61 pour cent des pays ont amélioré leurs résultats en mobilisant l'aide publique au développement pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes, tandis que 39 pour cent des pays ont vu leurs résultats se dégrader. Les résultats montrent que, en 2019, 28 pour cent des pays ont obtenu des résultats élevés, 33 pour cent des résultats moyens-élevés et 39 pour cent des résultats faibles. En 2015, 28 pour cent ont été classés dans la catégorie des résultats moyens-élevés, 39 pour cent dans celle des résultats moyens-faibles et 33 pour cent des pays dans celle des résultats faibles.

Indicateur relatif à la résultante 2.4.A

35. Entre 2015 et 2019, la disponibilité, l'accessibilité et l'utilisation de données et d'informations dans la prise de décisions se sont améliorées pour 24 pour cent des pays et n'ont pas évolué pour 76 pour cent d'entre eux. En 2019, 67 pour cent des résultats ont été classés dans la catégorie moyenne-élevée et 33 pour cent dans la catégorie moyenne-faible. En 2015, 43 pour cent des pays ont obtenu des résultats moyens-élevés, 24 pour cent des résultats moyens et 33 pour cent des résultats moyens-faibles.

Contribution de la FAO

36. Les données concernant la contribution de la FAO à l'évolution des résultats découlant des activités réalisées dans le cadre de l'OS 2 au cours de la période 2015-2019 sont disponibles pour deux indicateurs. Dans le domaine des politiques et des programmes d'investissement correspondants concernant les activités relevant de l'OS 2 (2.2.A), la participation de la FAO a été reconnue comme significative par la majorité des répondants (52 pour cent) et modérée par 48 pour cent des autres pour la période 2015-2019. En ce qui concerne la disponibilité, l'utilisation des données et des outils d'analyse pour les processus décisionnels (2.4.A), la contribution de la FAO a été significative pour 39 pour cent des répondants et modérée pour 61 pour cent d'entre eux.

Figure 2.1 Évolution de la situation des résultats des pays du Proche-Orient et d'Afrique du Nord entre 2015 et 2019, par indicateur relatif à l'OS 2 (pourcentages)

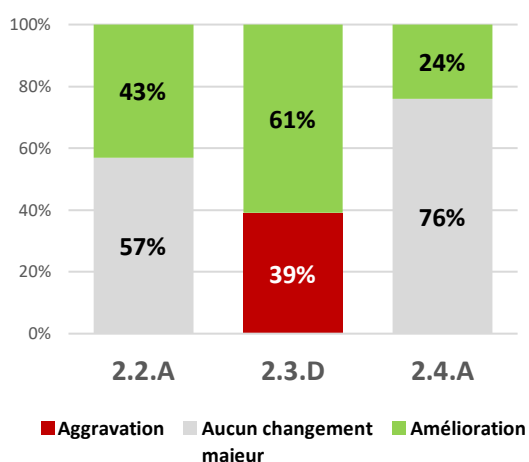


Figure 2.2 Contribution de la FAO à l'évolution des résultats entre 2015 et 2019, par indicateur relatif à l'OS 2 (pourcentages des pays du Proche-Orient et d'Afrique du Nord)

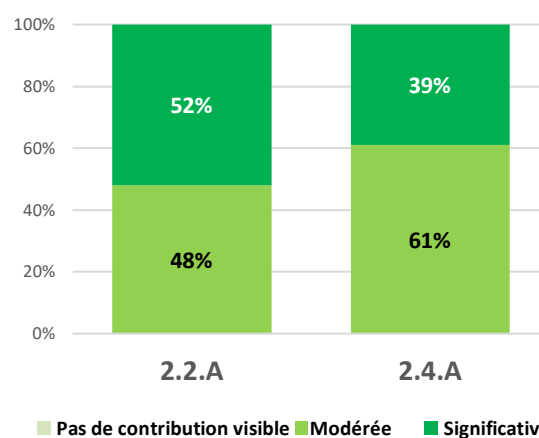


Figure 2.3 Répartition des pays du Proche-Orient et d'Afrique du Nord en fonction des résultats, par indicateur relatif à l'OS 2 en 2019 (pourcentages)

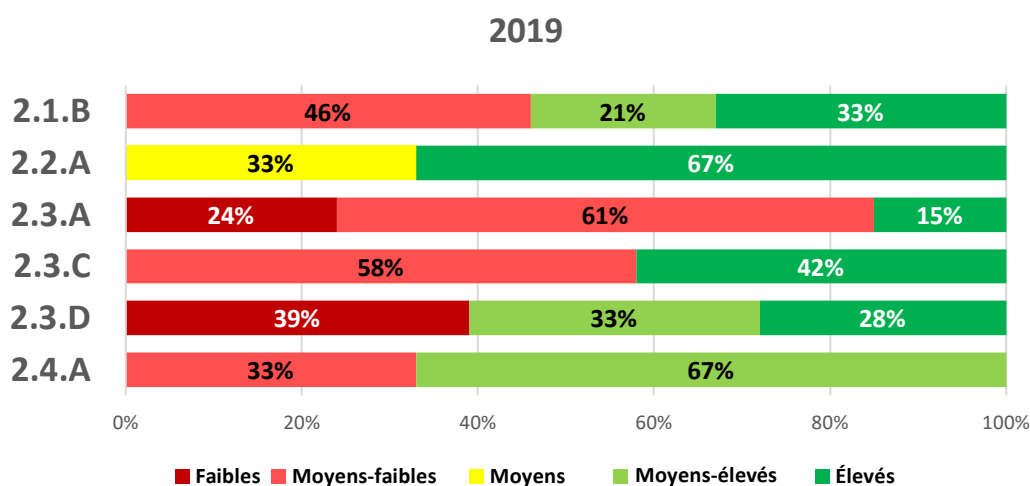
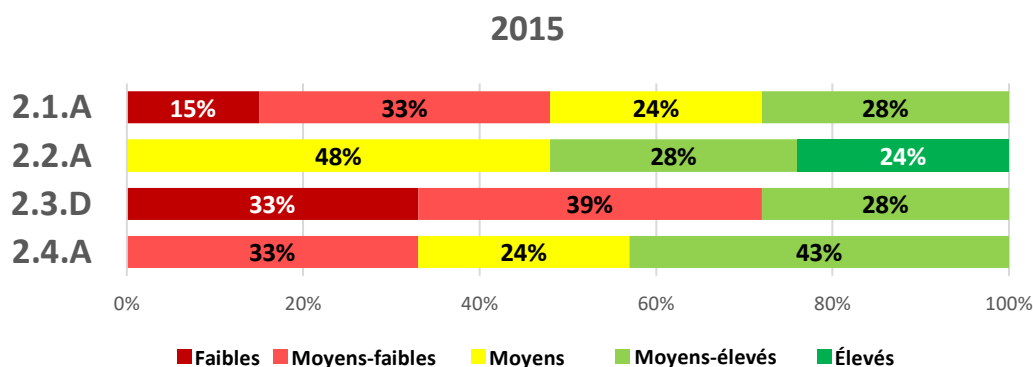


Figure 2.4 Répartition des pays du Proche-Orient et d'Afrique du Nord en fonction des **résultats**, par indicateur relatif à l'OS 2 en 2015 (pourcentages)



V. Objectif stratégique 3 – Réduire la pauvreté rurale

37. L'objectif stratégique 3 (OS 3) est axé sur la réduction de la pauvreté rurale et le développement rural durable et multisectoriel. Dans l'évaluation des résultantes de l'Organisation 2019, la contribution à cet objectif est mesurée au moyen des indicateurs relatifs aux résultantes de l'OS 3 suivants:

Tableau 6: Brève description des indicateurs relatifs aux résultantes de l'OS 3 et de la source des données

3.1.A	Stratégies visant l'autonomisation des ruraux pauvres et l'élimination des obstacles qui empêchent les pauvres, – hommes et femmes – d'accéder aux ressources productives, aux services, aux technologies et aux marchés	Données primaires
3.1.B	Capacités des organisations rurales, des institutions gouvernementales et des autres parties prenantes concernées à améliorer l'accès des pauvres, femmes et hommes, aux ressources productives, aux services, aux technologies et aux marchés	Données primaires
3.1.C	Degré de mise en œuvre d'un cadre juridique, réglementaire, politique ou institutionnel reconnaissant et protégeant les droits d'accès des petits pêcheurs (ODD 14.B.1)	Données secondaires
3.1.D*	a) Proportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe; b) proportion de femmes parmi les titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles, par types de droit (ODD 5.A.1)	Données secondaires
3.1.E*	Proportion de pays dotés d'un cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantissant aux femmes les mêmes droits que les hommes en matière d'accès à la propriété ou au contrôle des terres (ODD 5.A.2)	Données secondaires
3.2.A	Ensemble d'institutions et de stratégies visant à créer des emplois ruraux décents, y compris pour les femmes et les jeunes	Données primaires
3.3.A	Systèmes de protection sociale qui relient celle-ci à la réduction de la pauvreté rurale, à la sécurité alimentaire, à la nutrition et à la gestion durable des ressources naturelles	Données primaires
3.3.B*	Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale (ODD 1.3.1)	Données secondaires
3.3.C*	Dépenses publiques totales affectées aux services essentiels (éducation, santé et protection sociale) (ODD 1.A.2)	Données secondaires

3.3.D*	Dépenses publiques totales consacrées aux programmes de protection sociale et d'emploi, en proportion des budgets nationaux et du PIB (ODD 8.B.1)	Données secondaires
3.4.A	Stratégies de développement complètes et multisectorielles axées sur la réduction de la pauvreté rurale	Données primaires
3.4.B*	Proportion des ressources directement allouées par l'État à des programmes de réduction de la pauvreté (ODD 1.A.1)	Données secondaires

* Les résultats régionaux ne sont pas communiqués pour ces indicateurs car les données nécessaires à leur estimation ne sont pas disponibles ou sont de très mauvaise qualité.

38. Au cours de la période 2015-2019, les pays ont affiché des améliorations en ce qui concerne les résultantes de l'OS 3: 38 pour cent ont progressé s'agissant des résultantes 3.1.A, 3.1.B, 3.2.A et 3.3.A, tout comme 62 pour cent d'entre eux quant à la résultante 3.4.A. Par ailleurs, 100 pour cent des pays ont considéré que la contribution de la FAO à l'ensemble des résultantes était modérée ou significative, mais seuls 61 pour cent ont jugé que la contribution de la FAO à la résultante 3.2.A était modérée ou significative. Parmi les indicateurs de l'OS 3, les progrès les plus importants ont été enregistrés pour la résultante 3.4.A et la majorité des pays ont estimé que la contribution de la FAO dans ce domaine était importante.

39. S'agissant des indicateurs relatifs aux résultantes de l'OS 3, la figure 3.1 présente la répartition des pays en fonction de l'évolution de leurs résultats entre 2015 et 2019 et les figures 3.3 et 3.4 illustrent la répartition des pays selon l'évolution de leurs résultats en 2019 et en 2015, respectivement. La contribution de la FAO à l'évolution de ces résultats est indiquée à la figure 3.2.

Indicateur relatif à la résultante 3.1.A

40. Entre 2015 et 2019, 38 pour cent des pays ont constaté une amélioration des stratégies visant à faciliter l'accès des pauvres, femmes et hommes, aux ressources productives, aux services, aux technologies et aux marchés, tandis que les 62 pour cent restants ont indiqué qu'ils n'avaient constaté aucun changement. Le pourcentage de pays ayant obtenu des résultats moyens en 2019 était de 77 pour cent, contre 38 pour cent en 2015. Le pourcentage de pays ayant enregistré des résultats moyens-faibles était de 23 pour cent en 2019 contre 62 pour cent en 2015.

Indicateur relatif à la résultante 3.1.B

41. De même, les capacités à améliorer l'accès équitable aux ressources productives, aux services appropriés, aux organisations et aux marchés ont progressé dans 38 pour cent des pays et sont restées stables dans 62 pour cent des pays pour la période 2015-2019. En 2019, le pourcentage de pays ayant obtenu des résultats moyens était de 77 pour cent, contre 38 pour cent en 2015.

Indicateur relatif à la résultante 3.1.C

42. Dans la région, 62 pour cent des pays ont obtenu des résultats élevés s'agissant de la mise en œuvre d'un cadre juridique, réglementaire, politique ou institutionnel reconnaissant et protégeant les droits d'accès des petits pêcheurs et 38 pour cent ont enregistré des résultats moyens en 2019.

43. Les résultats concernant cet indicateur en 2015 ne sont pas déclarés parce que les informations statistiques de base ne sont pas disponibles.

Indicateur relatif à la résultante 3.2.A

44. Au cours de la période de référence, 38 pour cent des pays ont enregistré des améliorations dans leur ensemble de politiques, d'institutions et d'interventions visant à créer des emplois ruraux décents, tandis que les 62 pour cent restants n'ont enregistré aucun changement significatif. En 2019, 38 pour cent des pays ont obtenu des résultats moyens tandis que, en 2015, tous les pays ont obtenu des résultats moyens-faibles ou faibles.

Indicateur relatif à la résultante 3.3.A

45. Dans le domaine de la protection sociale, 38 pour cent des pays ont enregistré des améliorations dans la région, tandis que 62 pour cent n'ont signalé aucun changement. La part des pays ayant obtenu des résultats moyens est passée de 62 pour cent en 2015 à 77 pour cent en 2019.

Indicateur relatif à la résultante 3.4.A

46. Au cours de la période de référence, 62 pour cent des pays ont fait état d'une amélioration de leurs capacités à mettre en place des politiques visant à réduire la pauvreté rurale et 38 pour cent n'ont mentionné aucun changement. Le pourcentage de pays dans la catégorie des résultats moyens-élevés était de 53 pour cent en 2019, les 47 pour cent restants ayant obtenu des résultats moyens ou moyens-faibles. En 2015, les résultats étaient moyens-élevés pour 38 pour cent des pays et moyens-faibles ou faibles pour 61 pour cent.

Contribution de la FAO⁵

47. La majorité des pays ont reconnu que la contribution de la FAO aux résultantes de l'OS 3 était modérée ou importante. Tous les pays ont reconnu l'appui de la FAO visant à améliorer l'accès des ruraux pauvres aux ressources productives, aux services, aux technologies et aux marchés (3.1.A) et à renforcer les capacités des organisations rurales, des institutions gouvernementales et des autres parties prenantes concernées (3.1.B). Environ 61 pour cent des pays ont indiqué que la FAO avait contribué à l'amélioration de l'emploi rural décent (3.2.A) tandis que 38 pour cent ont considéré que l'Organisation n'avait apporté aucune contribution visible. Enfin, la contribution de la FAO aux systèmes de protection sociale (3.3.A) et à l'élaboration de stratégies de développement complètes et multisectorielles axées sur la réduction de la pauvreté rurale (3.4.A) a été jugée modérée ou significative par tous les pays (100 pour cent).

Figure 3.1 Évolution de la situation des résultats des pays du Proche-Orient et d'Afrique du Nord entre 2015 et 2019, par indicateur relatif à l'OS 3 (en pourcentages)

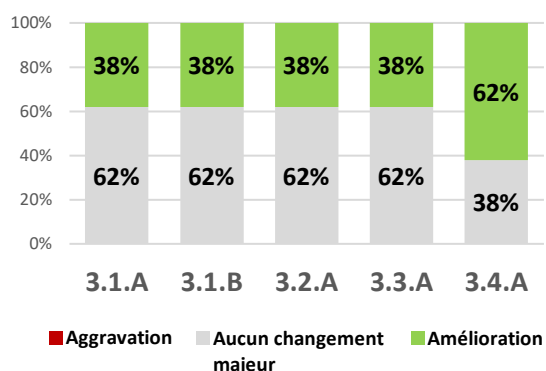
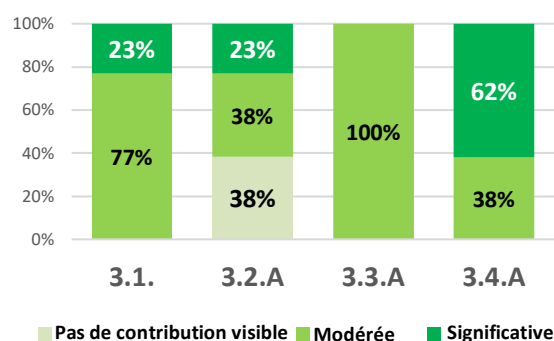


Figure 3.2 Contribution de la FAO à l'évolution des résultats entre 2015 et 2019, par indicateur relatif à l'OS 3 (pourcentages des pays du Proche-Orient et d'Afrique du Nord)



⁵ La contribution de la FAO aux résultantes 3.1.A et 3.1.B est combinée dans la figure 3.2 parce que la question de l'enquête n'est posée que pour la résultante 3.1 et pas pour chaque indicateur de résultante (voir la résultante 4.3 à ce sujet).

Figure 3.3 Répartition des pays du Proche-Orient et d'Afrique du Nord en fonction des **résultats**, par indicateur relatif à l'OS 3 en 2019 (pourcentages)

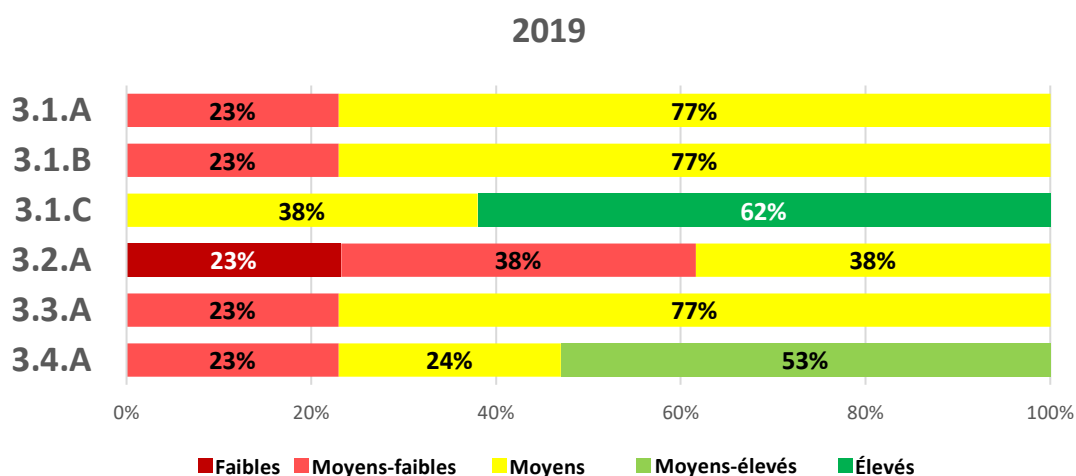
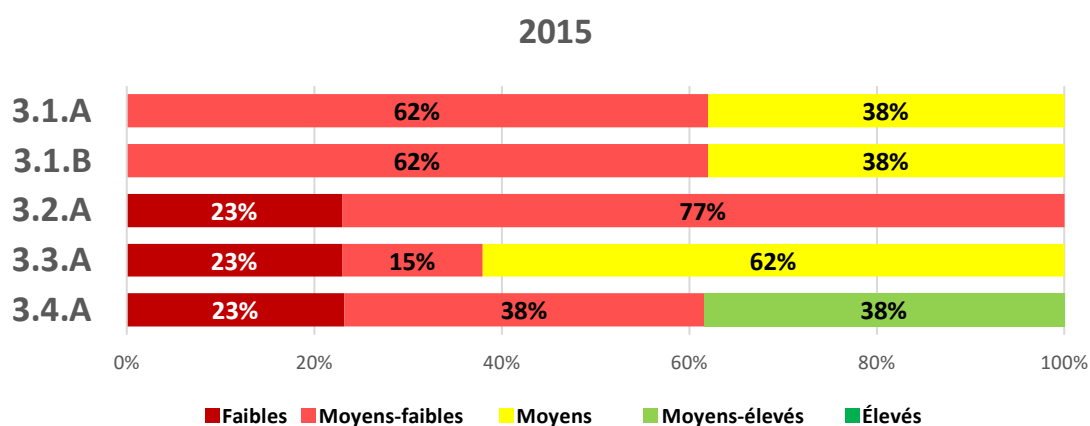


Figure 3.4 Répartition des pays du Proche-Orient et d'Afrique du Nord en fonction des **résultats**, par indicateur relatif à l'OS 3 en 2015 (pourcentages)



VI. Objectif stratégique 4 – Œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces

48. L'objectif stratégique 4 (OS 4) est axé sur la mise en place de systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces. Dans l'évaluation des résultantes de l'Organisation 2019, la contribution à cet objectif est mesurée au moyen des indicateurs relatifs aux résultantes de l'OS 4 suivants:

Tableau 7: Brève description des indicateurs relatifs aux résultantes de l'OS 4 et de la source des données

4.1.A	Participation à l'établissement de normes internationales (Codex Alimentarius et Convention internationale pour la protection des végétaux [CIPV]) par les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure	Données secondaires
4.1.B	Amélioration de l'accès aux marchés internationaux grâce à des directives volontaires et à des accords commerciaux	Données primaires
4.2.A	Instauration de conditions favorables à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces	Données primaires

4.2.B	Mise en œuvre des instruments internationaux visant à combattre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (ODD 14.6.1)	Données secondaires
4.3.A	Capacités techniques et capacités de gestion des acteurs de la chaîne de valeur	Données primaires
4.3.B	Instruments et services financiers et mécanismes de gestion des risques au service du développement de l'agriculture et de la chaîne alimentaire	Données primaires
4.3.C*	Investissements dans les systèmes agricoles et alimentaires (ODD 2.A.1)	Données primaires et secondaires
4.4.A	Niveau de disponibilité, d'accessibilité, de qualité et d'utilisation de données et d'outils/de produits d'analyse dans la prise de décisions en matière de systèmes agricoles et alimentaires inclusifs et efficaces	Données primaires

* Les résultats régionaux ne sont pas communiqués pour cet indicateur car les données nécessaires à son estimation ne sont pas disponibles ou sont de très mauvaise qualité.

49. La plupart des pays relevant du Bureau régional pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord ont amélioré leurs résultats au cours de la période de quatre ans concernant quatre indicateurs (4.1.B, 4.2.A, 4.3.B, 4.4.A). Pour ce qui est de l'indicateur 4.3.A, la majorité des pays (91 pour cent) n'ont pas signalé de changement majeur, mais certains (9 pour cent) ont fait état d'une amélioration. La contribution de la FAO a été principalement considérée comme modérée dans l'ensemble de la région pour tous les indicateurs.

50. S'agissant des indicateurs relatifs aux résultantes de l'OS 4, la figure 4.1 présente la répartition des pays en fonction de l'évolution de leurs résultats entre 2015 et 2019 et les figures 4.3 et 4.4 illustrent la répartition des pays selon l'évolution de leurs résultats en 2019 et en 2015, respectivement. La contribution de la FAO à l'évolution de ces résultats est indiquée à la figure 4.2.

Indicateur relatif à la résultante 4.1.A

51. En 2019, 38 pour cent des pays à faible revenu et des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure ont participé à l'établissement de normes internationales sous l'égide du Codex Alimentarius et de la CIPV⁶.

52. Les résultats concernant cet indicateur en 2015 ne sont pas communiqués parce que les informations statistiques de base ne sont pas disponibles (elles le sont uniquement à partir de 2018).

Indicateur relatif à la résultante 4.1.B

53. Entre 2015 et 2019, 68 pour cent des pays de la région ont amélioré leurs résultats en matière d'accès aux marchés en adoptant des directives volontaires internationales et en participant à des accords commerciaux, tandis que 32 pour cent des pays n'ont enregistré aucun changement majeur. En 2019, 68 pour cent des pays ont obtenu des résultats élevés ou moyens-élevés et 32 pour cent des résultats moyens-faibles par rapport à cet indicateur. En 2015, dans le même domaine d'activité, 9 pour cent des pays ont été classés dans la catégorie des résultats moyens-élevés, 59 pour cent dans celle des résultats moyens et 32 pour cent dans celle des résultats moyens-faibles.

Indicateur relatif à la résultante 4.2.A

54. L'environnement propice à un développement plus inclusif et plus efficace des systèmes agricoles et alimentaires s'est amélioré pour tous les pays de la région (100 pour cent). En effet, en 2019, 68 pour cent des pays ont obtenu des résultats élevés ou moyens-élevés, contre 9 pour cent en 2015. En outre, les 32 pour cent restants ont obtenu des résultats moyens en 2019, tandis que, en 2015,

⁶ L'indicateur 4.1.A n'est pas représenté dans les figures 4.1, 4.2, 4.3 et 4.4 parce qu'il est binaire (oui/non) et ne permet pas une répartition entre les différentes catégories.

59 pour cent des pays avaient obtenu des résultats moyens et 32 pour cent des résultats moyens-faibles.

Indicateur relatif à la résultante 4.2.B

55. En 2019, 65 pour cent des pays de la région ont présenté des résultats moyens-faibles en ce qui concerne la mise en œuvre des instruments internationaux de lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, tandis que 35 pour cent ont affiché des résultats faibles.
56. Les résultats concernant cet indicateur en 2015 ne sont pas déclarés parce que les informations statistiques de base n'étaient pas disponibles.

Indicateur relatif à la résultante 4.3.A

57. Les capacités techniques et de gestion des acteurs de la chaîne de valeur n'ont pas connu de changement majeur pour la plupart des pays de la région (91 pour cent) et se sont améliorées pour 9 pour cent au cours de la période de référence. En 2019, 68 pour cent des pays ont obtenu des résultats jugés moyens et 32 pour cent des résultats moyens-faibles. En 2015, 59 pour cent des pays avaient obtenu des résultats moyens et 41 pour cent des résultats moyens-faibles.

Indicateur relatif à la résultante 4.3.B

58. Pour la période 2015-2019, 68 pour cent des pays de la région Proche-Orient et Afrique du Nord ont amélioré les instruments financiers, les services et les mécanismes de gestion des risques pour le développement de l'agriculture et de la chaîne alimentaire, tandis que 32 pour cent n'ont enregistré aucun changement majeur. En 2019, tous les pays (100 pour cent) étaient classés dans la catégorie des résultats moyens, tandis que, en 2015, 32 pour cent étaient classés dans cette catégorie, 9 pour cent dans la catégorie des résultats moyens-faibles et 59 pour cent dans celle des résultats faibles.

Indicateur relatif à la résultante 4.4.A

59. Soixante-huit pour cent des pays ont amélioré la disponibilité et l'utilisation des statistiques dans les processus d'élaboration de politiques relevant des activités réalisées dans le cadre de l'OS 4, tandis que 32 pour cent n'ont signalé aucun changement majeur au cours de la période 2015-2019. En effet, en 2019, la majorité des pays (91 pour cent) ont été classés dans la catégorie des résultats moyens et 9 pour cent dans celle des résultats moyens-élevés, tandis que, en 2015, 41 pour cent des pays ont obtenu des résultats moyens et 59 pour cent des résultats moyens-faibles quant à cet indicateur.

Contribution de la FAO⁷

60. La contribution de la FAO aux activités liées à l'OS 4 a été jugée modérée dans l'ensemble de la région en ce qui concerne les directives volontaires internationales et la participation aux accords commerciaux (4.1.B), la promotion d'un environnement favorable à un développement plus inclusif et plus efficace de l'agriculture et du système alimentaire (4.2.A), les capacités techniques et les capacités de gestion (4.3.A) et les instruments financiers (4.3.B). S'agissant de la disponibilité et de l'utilisation des données et des outils d'analyse dans ce domaine (4.4.A), la contribution de la FAO a été jugée significative par 32 pour cent des répondants et modérée par 68 pour cent.

⁷ La contribution de la FAO aux résultantes 4.3.A et 4.3.B est combinée dans la figure 4.2 parce que la question de l'enquête est posée uniquement pour la résultante 4.3 et non pour chaque indicateur (voir la résultante 3.1 à ce sujet).

Figure 4.1 *Évolution de la situation des résultats des pays du Proche-Orient et d’Afrique du Nord entre 2015 et 2019, par indicateur relatif à l’OS 4 (pourcentages)*

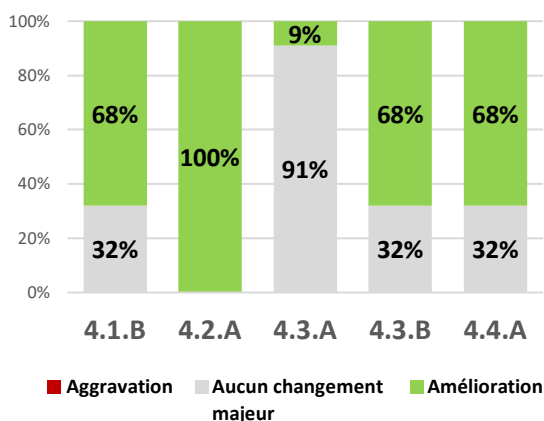


Figure 4.2 *Contribution de la FAO à l’évolution des résultats entre 2015 et 2019, par indicateur relatif à l’OS 4 (pourcentage des pays du Proche-Orient et d’Afrique du Nord)*

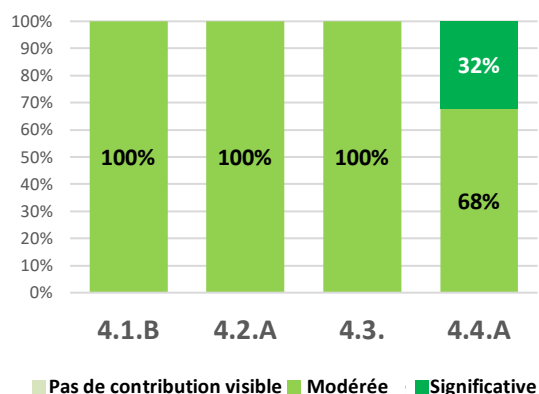


Figure 4.3 *Répartition des pays du Proche-Orient et d’Afrique du Nord en fonction des résultats, par indicateur relatif à l’OS 4 en 2019 (pourcentages)*

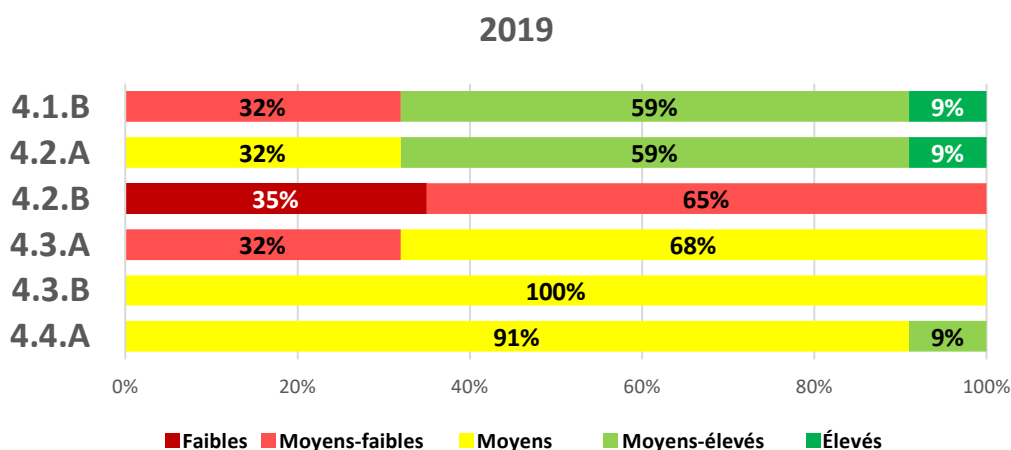
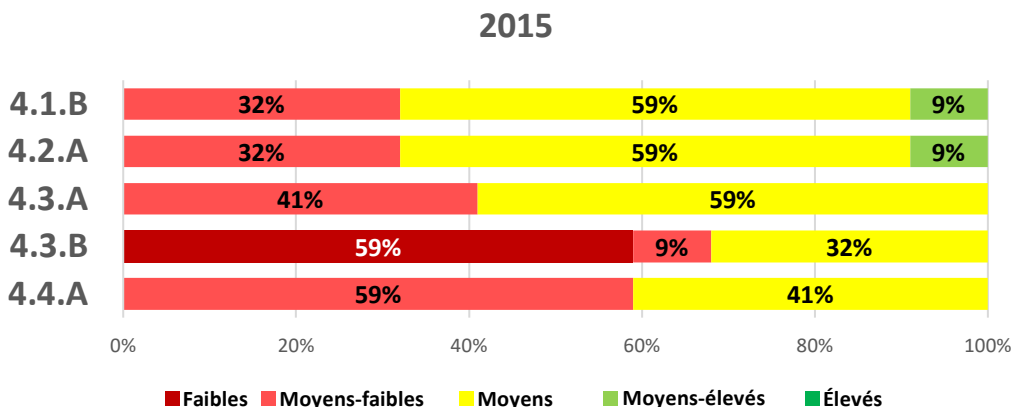


Figure 4.4 *Répartition des pays du Proche-Orient et d’Afrique du Nord en fonction des résultats, par indicateur relatif à l’OS 4 en 2015 (pourcentages)*



VII. Objectif stratégique 5 – Améliorer la résilience des moyens d’existence face à des menaces ou en situation de crise

61. L’objectif stratégique 5 (OS 5) vise à accroître la résilience des moyens de subsistance face aux menaces et aux crises. La contribution à cet objectif est mesurée au moyen des indicateurs relatifs aux résultantes de l’OS 5 suivants:

Tableau 8: Brève description des indicateurs relatifs aux résultantes de l’OS 5 et de la source des données

5.1.A	Gestion des risques de catastrophe et de crise concernant l’agriculture, l’alimentation et la nutrition sous forme de politiques, de cadres juridiques et de systèmes institutionnels	Données primaires
5.1.B*	Mise en place ou mise en œuvre d’une politique, d’une stratégie ou d’un plan intégré visant à améliorer l’aptitude des pays à s’adapter aux incidences négatives des changements climatiques, à renforcer leur résilience face à ces changements et à favoriser de faibles émissions de gaz à effet de serre, sans menacer la production alimentaire (ODD 13.2.1)	Données secondaires
5.1.C*	Nombre de pays ayant intégré dans leurs programmes d’enseignement primaire, secondaire et tertiaire les questions relatives à l’atténuation du changement climatique, à l’adaptation à ses effets et à la réduction de leur impact, ainsi qu’aux systèmes d’alerte rapide (ODD 13.3.1)	Données secondaires
5.2.A	Produits d’analyse et d’informations concernant les menaces potentielles, connues et nouvelles pesant sur l’agriculture, l’alimentation et la nutrition	Données primaires
5.3.A	Mesures de prévention et d’atténuation des impacts qui permettent de réduire les risques pour l’agriculture, l’alimentation et la nutrition	Données primaires
5.3.B*	a) Proportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe; b) proportion de femmes parmi les titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles, par types de droit (ODD 5.A.1)	Données secondaires
5.3.C*	Proportion de pays dotés d’un cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantissant aux femmes les mêmes droits que les hommes en matière d’accès à la propriété ou au contrôle des terres (ODD 5.A.2)	Données secondaires
5.4.A	Niveau de préparation et capacité de gestion des interventions	Données primaires

* Les résultats régionaux ne sont pas communiqués pour ces indicateurs car les données nécessaires à leur estimation ne sont pas disponibles ou sont de très mauvaise qualité.

62. La gestion des risques de catastrophe et de crise (5.1.A) s’est améliorée pour tous les pays de la région (100 pour cent) entre 2015 et 2019. Le niveau de préparation et la capacité de gestion des interventions (5.4.A) se sont améliorés dans 59 pour cent des pays. S’agissant des mesures de lutte contre les menaces pesant sur l’agriculture (5.2.A) et des mesures d’atténuation visant à réduire les risques dans le domaine d’activité de l’OS 5 (5.3.A), la majorité des pays n’ont enregistré aucun changement majeur. L’évaluation des résultantes de l’Organisation montre que les répondants apprécient l’appui de la FAO s’agissant des résultantes de l’OS 5, en particulier dans la gestion des risques de catastrophe et de crise.

63. S’agissant des indicateurs relatifs aux résultantes de l’OS 5, la figure 5.1 présente la répartition des pays en fonction de l’évolution de leurs résultats entre 2015 et 2019 et les figures 5.3 et 5.4 illustrent la répartition des pays selon l’évolution de leurs résultats en 2019 et en 2015, respectivement. La contribution de la FAO à l’évolution de ces résultats est indiquée à la figure 5.2.

Indicateur relatif à la résultante 5.1.A

64. Au cours de la période considérée, l'ensemble de la région a renforcé ses capacités institutionnelles et politiques en matière de réduction et de gestion des risques de catastrophe. En 2019, 54 pour cent des pays ont obtenu des résultats moyens et les 46 pour cent restants des résultats moyens-faibles, tandis que, en 2015, 54 pour cent des pays affichaient des résultats moyens-faibles et 46 pour cent des résultats faibles.

Indicateur relatif à la résultante 5.2.A

65. Au cours de la période de référence, on observe que 31 pour cent des pays ont accru leurs capacités à émettre des alertes précoces et à déclencher des actions en temps utile, et qu'il n'y a pas eu de changement majeur dans les autres pays (69 pour cent). En 2019, les résultats de 41 pour cent des pays ont été considérés comme moyens et ceux des 59 pour cent restants ont été jugés moyens-faibles. En 2015, les résultats de 10 pour cent seulement des pays étaient classés comme moyens et ceux des 90 pour cent restants étaient considérés comme faibles.

Indicateur relatif à la résultante 5.3.A

66. Entre 2015 et 2019, 44 pour cent des pays ont amélioré leurs capacités à appliquer des mesures de prévention et d'atténuation. Le pourcentage de pays de la catégorie des résultats moyens a atteint 54 pour cent en 2019 contre 10 pour cent en 2015. Le pourcentage de pays de la catégorie des résultats faibles est tombé de 90 pour cent en 2015 à 46 pour cent en 2019.

Indicateur relatif à la résultante 5.4.A

67. La majorité des pays (59 pour cent) ont amélioré leur niveau de préparation et leurs capacités de gestion des interventions. En 2019, 54 pour cent des pays ont affiché des résultats moyens, contre 10 pour cent en 2015, et 46 pour cent ont obtenu des résultats moyens-faibles; en 2015, les résultats de 75 pour cent des pays étaient moyens-faibles et ceux des 15 pour cent restants étaient faibles.

Contribution de la FAO

68. La contribution de la FAO aux quatre résultantes de l'OS 5 a été considérée comme modérée par la plupart des pays de la région du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord. Selon les répondants à l'évaluation des résultantes de l'Organisation, l'appui de la FAO à la gestion des risques de catastrophe et de crise (5.1.A) a été considéré comme modéré par tous les pays. Pour les trois autres indicateurs (5.2.A, 5.3.A, 5.4.A), 85 pour cent des pays ont également estimé que la contribution de l'Organisation était modérée.

Figure 5.1 Évolution de la situation des résultats des pays du Proche-Orient et d'Afrique du Nord entre 2015 et 2019, par indicateur relatif à l'OS 5 (pourcentages)

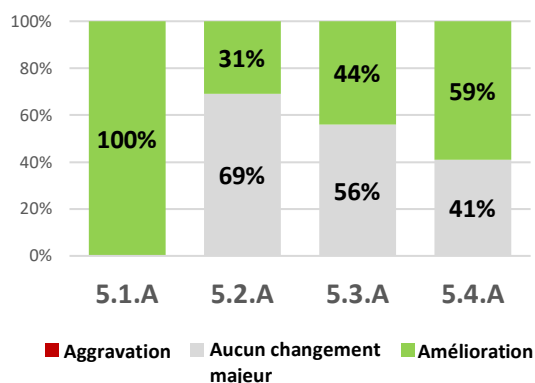


Figure 5.2 Contribution de la FAO à l'évolution des résultats entre 2015 et 2019, par indicateur relatif à l'OS 5 (pourcentages des pays du Proche-Orient et d'Afrique du Nord)

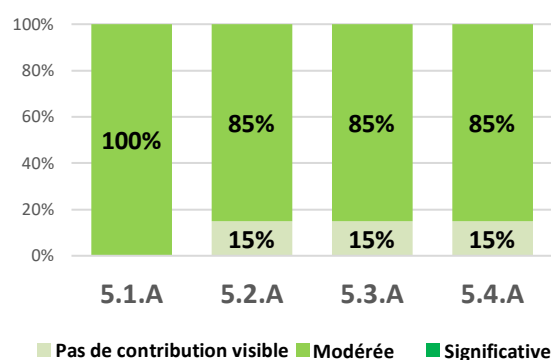


Figure 5.3 Répartition des pays du Proche-Orient et d'Afrique du Nord en fonction des **résultats**, par indicateur relatif à l'OS 5 en 2019 (pourcentages)

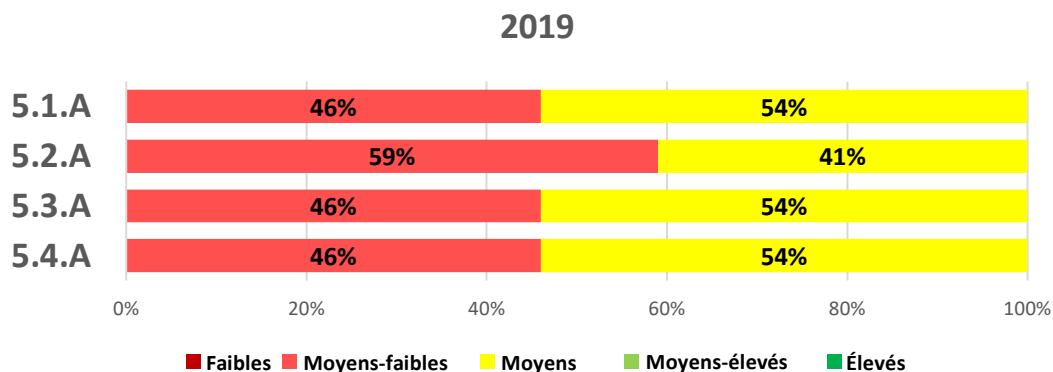


Figure 5.4 Répartition des pays du Proche-Orient et d'Afrique du Nord en fonction des **résultats**, par indicateur relatif à l'OS 5 en 2015 (pourcentages)

